



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 11 juillet 2024

Le onze juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 06/07/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 9 - Votants : 15

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNÉRAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M Sébastien BESSON, Mme Gwladys BRANGER, Mme Servane CHESNEAU

Absents excusés : Mme RAVELEAU DUAUT Magalie, Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON), M. Pascal BOUTON (pouvoir donné à M Benoît COUTEAU), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), M. Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à Mme Servane CHESNEAU), M Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à Stéphane ENTÈME)

Secrétaire de séance : Mme Françoise MÉNARD

2024-07-11-002 – Marché de la restauration scolaire

Considérant ce qui suit :

Le marché de la restauration est à renouveler.
Le groupe Convivio est le seul candidat ayant répondu correctement au cahier des charges transmis incluant la confection et la livraison des repas en liaison chaude.
Convivio possède plusieurs cuisines agréées.
La cuisine agréée du lycée Charles Péguy de Gorges assurera la confection et la livraison des repas.

Les arguments avancés par Convivio :

- Une restauration authentique et responsable,
- Des moments de partage et d'évasion grâce à nos animations culinaires,
- Une qualité de produits irréprochable, privilégiant les produits frais et de saison
- Un lien de proximité fort : écoute et échanges réguliers.

Leur leitmotiv :

« Favoriser le bien-être par l'alimentation et contribuer à l'épanouissement de vos convives. »

Repas enfant

Désignation	Prix HT	TVA	Prix TTC
Hors d'œuvre	0,4000 €	5.5 %	0,4220 €
Plat protidique	1,5500 €	5.5 %	1,6353 €
Accompagnement	0,6500 €	5.5 %	0,6858 €
Produit laitier	0,4000 €	5.5 %	0,4220 €
Dessert	0,4000 €	5.5 %	0,4220 €

Repas adulte

Désignation	Prix HT	TVA	Prix TTC
Hors d'œuvre	0,4500 €	5.5 %	0,4748 €
Plat protidique	1,7000 €	5.5 %	1,7935 €
Accompagnement	0,7000 €	5.5 %	0,7385 €
Produit laitier	0,4500 €	5.5 %	0,4748 €
Dessert	0,4500 €	5.5 %	0,4748 €



Repas multi accueil

Désignation	Prix HT	TVA	Prix TTC
Hors d'œuvre	0,4000 €	5.5 %	0,4220 €
Plat protidique	1,5500 €	5.5 %	1,6353 €
Accompagnement	0,6500 €	5.5 %	0,6858 €
Produit laitier	0,4000 €	5.5 %	0,4220 €
Dessert	0,4000 €	5.5 %	0,4220 €

B5 - Durée d'exécution du marché public

La durée d'exécution du marché public est de 12 mois ou jours à compter de :
(Cocher la case correspondante.)

- la date de notification du marché public ;
 la date de notification de l'ordre de service ;
 la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : Non Oui
(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3.
- Durée des reconductions : 12 mois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

☞ **DÉCIDE**, de valider le choix du prestataire Convivio pour le marché de la restauration scolaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance
Françoise MÉNARD

Registre certifié conforme,

Le Maire
Benoît COUTEAU

